



Chapitre de livre

2008

Open Access

This version of the publication is provided by the author(s) and made available in accordance with the copyright holder(s).

---

## Qu'est-ce qu'un acteur faible ? Contributions à une sociologie morale et pragmatique de la reconnaissance

---

Payet, Jean-Paul; Laforgue, Denis

### How to cite

PAYET, Jean-Paul, LAFORGUE, Denis. Qu'est-ce qu'un acteur faible ? Contributions à une sociologie morale et pragmatique de la reconnaissance. In: De l'indignité à la reconnaissance. Enquête sur la voix des acteurs faibles. Payet, J.-P., Giuliani, F. & Laforgue D. (Ed.). Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2008. p. 9–25. (Le Sens Social)

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:15794>

Jean-Paul PAYET et Denis LAFORGUE

### *Introduction*

## **QU'EST-CE QU'UN ACTEUR FAIBLE ? Contributions à une sociologie morale et pragmatique de la reconnaissance**

L'objectif scientifique de cet ouvrage est d'appréhender la relation entre des institutions et des *acteurs faibles*, disqualifiés au regard d'un principe éthique de dignité (Sennett, 2003), de décence (Margalit, 1999) ou de reconnaissance (Taylor, 1994, Walzer, 1997, Honneth, 2000). Les contributions ici réunies s'attachent à comprendre la production d'une relation asymétrique entre institutions et acteurs faibles, ainsi qu'à éclairer les conditions de son dépassement. En analysant les cadres institutionnels de communication, les formes d'expression des acteurs faibles et les processus de traduction de ces dernières par les institutions, elles entendent mieux circonscrire la question éthique sous-jacente à l'ouvrage : quelles sont les modalités du passage de l'indignité à la reconnaissance de la parole des acteurs faibles ?

Acteurs faibles : soulignons d'emblée le caractère paradoxal de la formule proposée dans cette association de termes relevant pour l'un d'une rhétorique de la domination et pour l'autre d'une rhétorique de l'action « en propre ». Par « acteurs faibles », nous entendrons tout au long de cette réflexion sur les processus de dé- et re-qualification, des individus, voire des groupes, dont les rôles et les identités se déploient dans deux types de configuration. Dans une première configuration, c'est une disqualification ordinaire qui les prive d'un statut d'égal dans une réciprocité des perspectives (Schütz, 1987). Dans une seconde configuration, ils sont affaiblis par une catégorisation de l'action publique qui particularise et naturalise leur place dans l'espace social. Il s'agit, à l'instar de la notion de stigmat (Goffman, 1975), de considérer non pas des personnes mais des points de vue, les deux configurations d'affaiblissement se relayant ou non selon les contextes.

L'emprunt du terme « faible » à M. de Certeau (1980) est, comme tout emprunt<sup>1</sup>, marqué par la duplicité. L'acteur faible s'inscrit bien dans la tradition d'une pensée de la réhabilitation des capacités et des ressources d'action d'individus dominés, disqualifiés, stigmatisés. Pourtant, l'acteur faible ne ressemble pas tout à fait au *faible* défini par de Certeau. Chez cet auteur, le *faible* n'a pas de lieu à soi ; le territoire appartient tout entier au *fort*. Le *faible* ne peut avoir de projet au sens d'une stratégie maîtrisée de son développement ; il n'a que des tactiques qu'il développe dans des interstices, des failles, des niches. Le *faible* s'inscrit clairement dans le champ de la domination en y faisant valoir une posture de résistance, quand bien même de Certeau érige ses ruses au rang d'« art du faible ».

La notion d'*acteur faible* vise quant à elle à affranchir la réflexion sur les processus de disqualification/requalification d'une pensée de la domination (Bourdieu, 1980), autour de l'argument principal suivant : le fort et le faible occupent certes des positions interdépendantes et symétriquement opposées, mais la définition de chaque terme est susceptible d'une autonomie qui, à l'inverse, n'apparaît pas dans la relation dominant/dominé.

#### CONSTITUER DES CAUSES, ÉLEVER DES VOIX

C'est cet argument de l'autonomie (relative) de l'acteur faible qui est développé dans la première partie de cet ouvrage « Constituer des causes, élever des voix » et dont nous voudrions examiner l'originalité théorique.

Ce concept d'acteur faible offre à l'analyse un registre sémantique qui permet de penser, plus aisément que dans la rhétorique de domination, la possibilité d'un mouvement, d'un changement, d'une variation des états et des positions dans la relation asymétrique – quand le vocabulaire de la domination implique une idée, ou véhicule une connotation, de durée, d'intensité, de stabilité liée à l'image de la puissance. Pour le dire autrement, la faiblesse, à la différence de l'assujettissement, est susceptible d'être appréhendée comme un processus. L'avantage heuristique de l'acteur faible (par rapport au *faible* chez de Certeau) serait alors double : d'une part, on peut différencier différents degrés ou états (on est plus ou moins faible) et comprendre le passage de l'un à l'autre ; d'autre part, on prend en compte la réversibilité des processus, ce que permet l'horizon capacitaire à la différence de l'horizon très hypothétique de la disparition de la domination<sup>2</sup>.

Parler d'acteurs faibles, c'est donc faire l'hypothèse que ces derniers disposent d'une autonomie qui ne se réduit pas à des formes de domination sym-

1. M. de Certeau (1985) a par ailleurs théorisé la question de l'emprunt à propos des échanges inter-ethniques entre nationaux et immigrés.

2. Le terme exact serait donc celui d'« acteurs affaiblis » plutôt que d'« acteurs faibles », car la faiblesse est liée à des contextes, à des situations, et non à un état structurel (dont le dépassement échappe aux individus concrets).

bolique<sup>3</sup>. Mettre au jour, par l'analyse, l'autonomie des acteurs faibles, c'est montrer que leur champ d'expériences et leur horizon d'attentes ne sont pas le simple produit d'une subordination à une hypothétique culture dominante. L'autonomie des acteurs faibles est alors une des conditions, un des ressorts de l'élévation de leur voix, de la constitution de causes (en dépit de leur faiblesse initiale). Cela étant, d'autres paradigmes ont développé, bien avant nous, en sociologie, cette perspective théorique. On pense bien sûr à la figure du Sujet, qui, dans le courant tourainien, est la clé de voûte tant de l'analyse des mouvements sociaux (Touraine, 1973) que des capacités critiques des individus au quotidien (Dubet, 1994 ; Martucelli, 2003). Quant à la théorie de l'individu rationnel, avec toutes ses variantes et ramifications, elle prétend aussi appréhender l'autonomie dont sont capables les individus, même les plus affaiblis. Les formes de protestation et de mobilisation observables sont alors analysées comme des stratégies individuelles (Olson, 1987), ces stratégies étant elles-mêmes le produit d'une rationalité limitée i.e. élaborées à partir d'*a priori* cognitifs et moraux (Boudon, 1990) et d'une perception biaisée des contraintes et ressources du contexte social.

Au regard de ces travaux et des effets de connaissance avérés qu'ils ont produits, pourquoi proposer une autre notion – l'*acteur faible* – et, corrélativement, prétendre à une autre perspective d'analyse ? Notre argument est que ces courants, en voulant rompre avec différentes formes de structuralisme et culturalisme sociologiques, développent une conception trop a-sociale de l'autonomie. La théorie du Sujet historique, comme celle de l'individu rationnel, cèdent à ce que L. Quéré (1997) a appelé le « sophisme de l'homoncule » : ces auteurs vont chercher dans l'intériorité (strictement privée) des individus, le ressort qui permet d'expliquer que des individus « affaiblis », « disqualifiés » et parfois « apathiques » ont à un moment donné l'envie, l'énergie, les « ressources personnelles » suffisantes pour élever et faire entendre une voix (la leur) discordante, et ce dans un contexte d'action caractérisé par une asymétrie des positions. Pour certains auteurs, le ressort (qui fonctionne un peu comme une cause finale) s'avère être la « subjectivation », pour d'autres, ce sera la « rationalité », les deux étant pensées, peu ou prou, comme une capacité anthropologique quasi-universelle (infléchi par le contexte social et culturel). *In fine*, la capacité des acteurs faibles à construire des causes qui leur sont propres est donc renvoyée à un « noyau psychologique élémentaire » dont la sociologie n'aurait rien à dire (l'autonomie comme une potentialité pré-sociale). N'y a-t-il pas une troisième voie pour traiter de cette question, qui permettrait d'échapper aussi bien à l'écueil d'une autonomie des acteurs faibles réduite à des mécanismes de domination, qu'à celui d'une

3. I.e. une autonomie qui ne serait, dans ses formes et son contenu, que le produit (intériorisé par les acteurs faibles) d'une culture dominante, et serait donc « factice ».

autonomie auto-fondée sur des mécanismes psychologiques qui, par définition, ne sont pas l'objet d'étude des sociologues ?

Cette troisième voie, c'est la philosophie sociale de V. Descombes qui nous la fournit. Cet auteur rejette la vision mécaniste qui, en réduisant l'individu à la simple actualisation de règles et de normes intériorisées, nie la réalité de la puissance d'agir de chaque être humain. Mais il rejette aussi le mythe d'un individu qui se rendrait autonome par la magie d'un acte d'auto-législation (le Sujet, qui dans un rapport de soi à soi auto-institue sa propre règle). Pour Descombes, l'autonomie d'un individu est certes sa capacité à « se diriger seul, sans être contraint par quelqu'un d'autre à se conduire comme il le fait » (Descombes, 2004, p. 443), mais cette capacité à agir de soi-même est constituée par un arrière-plan de significations déjà instituées. En effet, on peut distinguer (au moins) deux figures de l'autonomie. L'une, dans laquelle être autonome, c'est suivre librement une règle<sup>4</sup> « déjà-là »<sup>5</sup>. L'autre, plus intéressante pour la question qui nous occupe ici, où faire preuve d'autonomie c'est modifier, voire inventer une règle. Pourtant, modifier, inventer une règle et, a fortiori, l'établir comme règle pour autrui suppose toujours que l'individu, qui se donne à lui-même cette règle d'action, soit déjà immergé dans « une vie sociale réglée ». Car c'est bien cette immersion<sup>6</sup> qui fournit l'horizon de significations communes d'où vont émerger, d'une part la distance critique de l'individu aux règles existantes<sup>7</sup>, les voies de l'invention de la « nouvelle » règle et le rapport pratique de l'individu à cette dernière, d'autre part la compréhension par autrui de cette « nouvelle règle » et les raisons sensibles et pratiques qui vont conduire ce dernier à respecter (ou pas) cette règle<sup>8</sup>.

4. Il faut, ici, entendre le terme de règle au sens large d'un « guide pour l'action ». Il peut donc s'agir de règles morales, juridiques, du jeu, du langage, mais aussi de principes d'action plus informels, de coutumes, de croyances.

5. Pour suivre cette règle, l'individu puise dans cet arrière-plan institué, il y trouve le sens de cette règle, les motifs pour la respecter (ou pas), ainsi que des modèles d'action pré-établis pour en faire usage.

6. On peut aussi parler d'un enracinement (premier) des individus dans des relations « fortes » (qui ne sont pas produites après coup par des individus solitaires, mais qui sont le mode d'être fondamental de ces derniers, qui les constituent, les nourrissent, les traversent), vision que P. Sloterdijk oppose à celle d'un individu ayant un « penchant essentiel pour la solitude » (Sloterdijk, 2002, p. 371).

7. Descombes (1996) insiste sur le rôle des « institutions de l'individualité (ou spirituelles) » des sociétés contemporaines qui invitent les individus à se dégager de la relation et à se poser en tant qu'individu.

8. Descombes retrouve ici la distinction opérée par Taylor entre des significations communes et des significations intersubjectives et personnelles. Ces deux derniers types de significations ayant pour condition d'existence celles du premier type : un individu peut bien inventer et suivre une « règle personnelle » et tenter de convaincre autrui de son bien-fondé, mais il a besoin, pour cela de mobiliser des significations communes qui constituent un cadre commun (ou plutôt une matrice générative) d'intelligibilité et d'usage (Taylor, 1997).

S'intéresser à l'autonomie des acteurs faibles, c'est donc s'intéresser à leur capacité (qui suppose un apprentissage) à suivre librement une règle d'action, *i.e.* sans y être contraint par autrui, tout autant qu'à inventer (et à intéresser autrui à) de nouvelles règles et normes d'action, et ce alors même qu'ils sont pris, « empêtrés »<sup>9</sup> dans une (des) relation(s) asymétrique(s). Étudier comment des acteurs faibles construisent des causes en élevant leur voix, c'est décrire leurs usages non-contraints, pratiques et réflexifs<sup>10</sup>, de significations « déjà-là », et les manières dont ces usages peuvent conduire ces acteurs faibles, à travers l'intéressement réussi d'autrui à leurs prétentions, à échapper (parfois temporairement ou partiellement) à leur situation de faiblesse initiale.

Le caractère processuel et la réversibilité des positions et des relations – dont l'autonomie des acteurs faibles est une condition – sont tout particulièrement développés dans la première partie de cet ouvrage. En effet, chacune des études, qui la compose, explore les processus par lesquels des acteurs faibles parviennent, à des degrés divers, à se faire entendre d'institutions jusqu'alors insensibles à leur situation. Les contributions de M. Roca i Escoda, A. Vallin, R. Ballain et S. Tersigni décrivent différents acteurs faibles (respectivement un couple homosexuel binational, des familles affectées par l'entrée d'un proche dans une secte, des mal logés, des populations disqualifiées ethniquement), tout en rendant compte des facteurs sociaux de cette commune « condition de faiblesse ». Ainsi est mis en évidence le rôle des processus de disqualification liés à une appartenance collective (sociale, ethnique, territoriale) « construite », d'un traitement institutionnel individualisant, de formes d'inscription institutionnelle réduisant le champ des possibles de l'acteur faible, de trajectoires et d'événements biographiques impliquant d'autres mondes sociaux (que celui de l'institution) dans l'affaiblissement des acteurs.

Symétriquement, ces auteurs montrent sous quelles conditions le « faible » (re-) devient acteur et décrivent les ressources, les appuis, les épreuves, les seuils, les parcours qui ponctuent et organisent ce processus. Ce qui est alors analysé, c'est le *renforcement* progressif et relatif d'acteurs faibles dans et par la constitution d'une cause. Ces acteurs échappent alors (partiellement) à leur condition de « faible » au fur et à mesure qu'ils font valoir leurs prétentions, configurent des actions, en mobilisant des ressources, en contournant des contraintes (de nature tant matérielle, morale que sémantique), au cours d'un travail tant individuel (remaniement identitaire, épreuve de soi, travail sur les émotions...) que collectif (cadres d'initiation, structures de soutien, opportunités d'action et possibilités d'expression co-construites...).

9. Nous empruntons librement cette expression à W. Schapp (1992).

10. On peut associer à ces termes les notions aristotéliennes d'« intelligence pratique » et de « sagesse pratique » (Ladrière, 1990), afin d'en souligner la dimension créative.

Le regard sociologique des auteurs, informé par cette conception de la faiblesse, met aussi au jour le caractère partagé de ce processus d'affaiblissement/renforcement. Sans aller jusqu'à l'image d'un *continuum* faible-fort qui évacuerait la problématique du pouvoir, chacune des « intrigues » relatées par les auteurs montre que les forces et les faiblesses ne sont pas réparties de chaque côté d'une frontière infranchissable, et que s'opère un processus de circulation, voire de mutualisation partielle, des ressources et des contraintes, entre le fort et le faible (Roca i Escoda, Ballain), entre les forts et les faibles (il faut en effet parler au pluriel, car il s'agit bien d'une arène et non d'un face à face). Ainsi, au fur et à mesure que s'élèvent les voix des acteurs faibles, qu'elles pénètrent d'autres mondes sociaux que leur lieu d'émergence initial (Vallin), on constate un affaiblissement (temporaire?) des institutions concernées et interpellées, mises à mal quant à leur légitimité à dire ce qu'est et ce que doit faire autrui (Roca i Escoda).

Enfin, le mouvement de ces quatre contributions suggère que la direction de ce processus peut aller dans les deux sens : celui d'une réduction de la faiblesse, d'un accroissement des ressources, d'un rétablissement des capacités, d'un renforcement (Roca i Escoda), toujours limité à certains mondes sociaux (Vallin), jusqu'à celui d'une aggravation de la faiblesse, vers plus de dépendance et d'empêchement (Tersigni), en passant par des situations intermédiaires où, selon le point de vue adopté, l'acteur faible apparaît tantôt renforcé ou tantôt affaibli par le processus d'élévation des voix (Ballain).

Dans son texte, qui clôt cette première partie, J.-M. Weller centre tout particulièrement son analyse sur cette dimension processuelle, dynamique, réversible de la constitution de causes par des acteurs faibles. En revenant sur différentes contributions de cet ouvrage, il montre comment une diversité « d'agencements socio-techniques » et un enchevêtrement de temporalités sont à l'œuvre lorsque des acteurs faibles non seulement se construisent, mais aussi sont construits par les institutions, comme des figures reconnues d'utilisateurs. Ce faisant, il introduit la question posée dans la seconde partie de cet ouvrage : celle des modes de réception par les institutions modernes des voix d'acteurs faibles.

## INSTITUTIONS : DÉLIER LES LANGUES ?

Face à ces acteurs faibles, dont les voix s'élèvent et portent, quelles postures adoptent les institutions modernes ? Se présentant comme « compréhensives » à l'égard de leurs usagers, à quelles conditions favorisent-elles l'émergence de ces voix, « délient-elles les langues » et jusqu'à quel point sont-elles prêtes à écouter les voix des acteurs faibles et à tenir compte des causes qu'ils constituent ?

Selon un point de vue générique, la notion d'institution compréhensive est quelque peu paradoxale. En effet, historiquement, l'institution n'a pas vocation à se reconfigurer au gré des expressions individuelles de la souffrance sociale. Elle est de nature unilatérale, et cette nature est sa raison d'être : incarnation de la puissance publique, monopole de la définition et de la mise en œuvre de l'intérêt général. M. Weber, l'École de Francfort, M. Foucault ont façonné chacun à leur tour et leur manière l'image d'une institution bureaucratique, sourde aux attentes et aux voix des faibles. Si cette analyse est toujours pertinente, il convient cependant de lui donner sens face aux évolutions récentes de nos sociétés contemporaines, celles de la seconde modernité, qui assistent à la crise des institutions<sup>11</sup>.

La capacité institutionnelle à « délier les langues » est donc ici posée à des institutions « réelles », c'est-à-dire travaillées par des enjeux de société et des débats dans l'espace public, articulées à d'autres instances de cet espace public (notamment le monde associatif, mais aussi sur un registre différent, les médias) et incarnées dans des rôles tenus par des agents/acteurs/professionnels concrets. Adoptant cette perspective dans leurs analyses, les contributions présentes dans cette seconde partie parviennent alors à éviter deux écueils. L'un est reconnaissable sous deux thématiques connexes, celle du « déclin de l'institution » et celle du « retrait de l'État ». Dans la première thématique, le programme institutionnel s'efface de l'intérieur sous l'effet de la contradiction entre les principes originels et des principes nouveaux (Dubet, 2002), tandis que dans la seconde thématique, c'est la montée en puissance de la pensée néo-libérale qui conduit à la démission de l'État (Bourdieu, 1993). Mais, dans l'une ou l'autre de ces perspectives, les prises de parole des usagers ne seraient que la manifestation d'un processus inexorable au cours duquel les institutions seraient de moins en moins en mesure de réguler l'expression des intérêts privés. Il n'y aurait pas vraiment lieu de s'attacher à comprendre le rapport des institutions aux acteurs faibles, puisqu'il se réduirait à une forme d'impuissance à agir (plus ou moins marquée) de la part des premières. L'autre écueil est incarné par la théorie du pouvoir panoptique (Foucault, 1975), qui nous tend l'image d'une société disciplinaire dans laquelle les institutions constitueraient les pôles de diffusion d'un contrôle et d'une connaissance individuelle généralisés. La voix des acteurs faibles n'est alors plus envisagée que comme le produit de ces « techniques de soi » (Foucault, 1994) – l'aveu, l'évaluation publique de ses pensées et de ses actes – par lesquelles les acteurs se

11. Nous dirons crise plutôt que déclin : dans le débat sur la désinstitutionnalisation, il semble en effet plus fécond de faire l'hypothèse d'une recomposition des institutions que celle d'un retrait généralisé et d'une influence décroissante. J. Ion (2005) a mis en évidence des formes de recomposition autour de dispositifs et à travers la notion de personne dans le travail social. Dans cette veine, voir également les analyses d'I. Astier (2007) sur les « nouvelles règles du travail social ».

soumettent, inconsciemment et encore un peu plus, à des rapports de pouvoir toujours omniprésents.

Évitant tout à la fois la figure de la dissolution de l'institution et celle de son omniprésence, prenant au sérieux l'idée de désordre à l'œuvre à la fois dans le moment de la crise et dans le processus de pluralisation des valeurs et des normes, les auteurs réunis dans cette seconde partie montrent qu'il ne sert à rien de vouloir expliquer de façon unifiée l'état actuel de l'institution. Car c'est bien l'incohérence qui la caractérise, non pas au sens d'une imprévisibilité ou d'une confusion hasardeuse, mais au sens d'un éclatement de son unité (unité du programme institutionnel et de sa mise en œuvre). Cette incohérence, cet éclatement est tout particulièrement visible dans le fait que les institutions étudiées (l'école par D. Glasman, le socio-culturel par N. Kakpo, la prison par C. Rostaing et le travail social par N. Duvoux) cherchent à intégrer deux horizons de sens contradictoires. L'un conduit l'institution à définir, à partir d'une posture en surplomb, des normes comme légitimes et « universelles » (le « bon » comportement parental, la « neutralité » du message éducatif transmis, la mise à distance des détenus, la « valeur travail »...), tandis que l'autre, dans le même temps, l'incite à faire du respect des personnes (ici parents d'élèves, détenus, bénéficiaires, mais aussi ses propres professionnels), de la reconnaissance de la singularité des attentes, des compétences et des situations, un principe d'action « fort ». Ainsi, les principes de l'action institutionnelle se pluralisent, les logiques se diversifient et se segmentent, sans qu'il soit toujours aisé (ni pour l'observateur, ni pour l'utilisateur, ni même pour le professionnel) de trouver une intention univoque et une lisibilité à ces processus. Sommés d'intégrer une plus large définition des problèmes à traiter, enjoins de concilier des principes contradictoires, évalués à l'aune de critères multidimensionnels, les agents institutionnels vivent cette complexité sous la forme d'épreuves pratiques et morales (Glasman, Kakpo), dont la gestion comporte des risques et dont l'issue est incertaine.

Mais qu'en est-il des acteurs faibles étudiés ? Les contradictions de l'institution leur ouvrent-elles un champ des possibles quant à l'expression et à la reconnaissance de leur voix ? Ou bien la hiérarchisation des principes d'action, à laquelle les institutions doivent leur survie, débouche-t-elle inexorablement sur l'occultation de ces voix ou sur leur normalisation ? L'option retenue par les auteurs est clairement de prendre la mesure de la transformation partielle des logiques d'action et des manières de faire dans le sens d'un souci de l'utilisateur, d'une attention aux singularités, d'un rapprochement et d'une implication plus forte des politiques et des pratiques des agents, d'en saisir les formes et les effets. Pour autant, la complexité et la pluralité des institutions actuelles font de l'ordonnancement des différents principes d'action (et en particulier celui de la reconnaissance de la voix des acteurs faibles) un processus incertain,

contingent, contradictoire (Giuliani, Jolivet et Laforgue, 2008). On peut alors lire ces analyses de quatre institutions confrontées à (ou favorisant l'émergence de) la voix d'acteurs faibles comme une radicalisation de l'intuition interactionniste de l'ordre institutionnel comme résultat d'une négociation généralisée et permanente (Strauss, 1992). Il semble même que le terme de négociation rende compte de manière encore trop positive et insuffisamment heuristique de ces phénomènes de « déliement des langues », de reconnaissance des voix d'acteurs faibles, qui sont faits d'empilement d'ordres anciens et d'ordres nouveaux (Glasman, Rostaing, Duvoux), de mécanismes, locaux et révisables, de hiérarchisation des principes (Kakpo), d'« événements » dont le potentiel de désordre (facteur d'affaiblissement comme de renforcement des individus) tient autant aux biographies individuelles des agents et des acteurs faibles concernés, à leurs carrières institutionnelles (Rostaing, Kakpo, Duvoux), qu'à des productions idéologiques et rhétoriques permettant à chacun, pour soi et pour autrui, de faire face à une schizophrénie croissante entre les discours et les actes dans les institutions actuelles.

À la lecture de ces contributions, on prend toute la mesure de la complexité du rapport des institutions aux acteurs faibles. L'évolution de ces dernières vers une posture plus compréhensive à l'égard des usagers n'est pas d'emblée à inscrire dans l'ordre de la violence symbolique d'institutions qui s'attacheraient à dominer autrement pour mieux survivre, pas plus qu'elle ne se réduit à la poursuite d'un intérêt général renouvelé et modernisé car intégrant (sans tensions) les « idées-valeurs individualistes » (Dumont, 1977). Rendre compte de ces phénomènes, de manière non schématique et non idéologique, nécessite certes la mise en œuvre d'enquêtes empiriques approfondies, mais exige aussi de renouveler les cadres théoriques mobilisés par le sociologue dans ses investigations. C'est ce que tente de montrer D. Laforgue, dans sa contribution, en analysant les limites du paradigme de la domination qui se révèlent dès lors que l'on cherche à déceler l'existence de « relations compréhensives » entre institutions et acteurs faibles.

## DISPOSITIFS : RENDRE LES VOIX AUDIBLES

Que se passe-t-il en ces lieux où se rencontrent des institutions qui se veulent plus compréhensives, plus à l'écoute, et des acteurs faibles souhaitant – ou étant invités à – faire entendre leur voix ? C'est à cette question que s'intéressent les contributions de la troisième partie de l'ouvrage.

Cette interrogation mise en travail sur trois objets empiriques distincts permet d'approfondir le concept de voix, de mobiliser ses qualités heuristiques, en jouant sur la polysémie et l'imbrication du phénoménologique et du politique. En effet, sur la dimension politique, la voix est héritière de la « voice »

définie par Hirschman (1995) comme une capacité à porter une revendication dans l'espace public. Les enquêtes ici présentées conduisent à ne pas limiter le répertoire des voix à une *voice* qui suppose une maîtrise performante des codes conventionnels de la prise de parole et de la négociation. Si la *voice* incarne la forme aboutie de la participation à l'espace public, les auteurs s'intéressent plutôt aux processus de constitution de la voix (Berger et Sanchez-Mazas, Giuliani) ou de son empêchement (Breviglieri), ainsi qu'à ses variations de forme. Sur la dimension phénoménologique, la voix doit être comprise tant dans son sens le plus littéral, lié au mécanisme physique de production de sons, que dans son sens le plus abstrait (en insistant sur sa dimension langagière), en tant que la parole (comme emblème, comme corps) rend présente, dans le monde sensible, une pensée (Merleau-Ponty, 1945). Mais plutôt que d'opposer le politique et le phénoménologique, les différents auteurs montrent que l'intérêt de la notion est de restituer une présence sensible, incarnée, qui réintroduit la dimension physique, corporelle – et donc émotionnelle, affective – des échanges liés à l'action de se faire entendre, de compter pour, de prendre voix. La notion de voix restitue ainsi l'expérience anthropologique de l'épreuve pour l'acteur faible d'être présent dans l'espace public et de s'y faire entendre.

Par quoi se caractérise la voix des acteurs faibles dans ces dispositifs institutionnels ? Quelle est l'action des institutions dans la production et la réception de cette voix ? Le regard sociologique contemporain tend à traiter (et, dans le même temps, à clore) cette question en établissant deux constats empiriques. D'une part, la voix des acteurs faibles est très souvent inaudible, et ce pour différentes raisons : du fait de sa forme non conventionnelle, déviante<sup>12</sup>, ou bien du fait du refus de l'acteur faible à s'engager, à émettre une voix, ou encore du fait d'une incapacité d'expression liée à la situation<sup>13</sup>. D'autre part, la voix des acteurs faibles n'est pas libre, car elle est de plus en plus requise, réclamée, imposée par les institutions pour soutenir leur action (Astier et Duvoux, 2006). La voix s'inscrit ici dans une logique de monstration de l'autre (lui imposant de s'exposer) et de démonstration (lui imposant de se justifier). Ce qui relie les deux constats est la prégnance du cadre normatif d'acceptabilité de la voix. Pour les acteurs faibles, ce cadre est contraignant au point de bloquer la parole, de renoncer à prendre voix ou d'échouer à le faire. Et, à étudier certains dispositifs institutionnalisés d'écoute, ceux-ci semblent bien réaliser la prophétie foucaldienne d'une mise en récit des individus ordinaires, à des fins d'assujettissement des esprits (et des corps), par le moyen du témoignage, de l'aveu, de la plainte ou de l'entretien. Les études constituant

12. On pense ici à l'opposition faite par J. Rancière (1995) entre « bruit » et « parole ».

13. Dans la réalité, les catégories sont moins étanches. Cf., pour un exemple récent de ce type d'analyse, le n° 58 de la revue *Sociétés contemporaines* (2005), intitulé « Classes populaires et services publics ».

ce troisième moment de l'ouvrage sont toutes attentives à cette difficulté que rencontre la voix de l'acteur faible à émerger dans son authenticité (et non dans sa subjectivité), car elle serait toujours doublement défailante : au regard d'un universalisme de surplomb devant lequel les voix sont disqualifiées pour cause d'inacceptabilité morale, et au regard d'une compassion singulariste devant laquelle l'expression n'a pas légitimité à enclencher sur une revendication générale.

Mais les auteurs s'attachent aussi tous, sur leur objet respectif, à enrichir l'inventaire des dispositifs et des médiations disponibles favorisant l'expression des voix faibles et à faire l'analyse de leur efficacité respective. Dans quelle mesure et comment les agents institutionnels et les acteurs faibles parviennent-ils à contourner, à recadrer cette double contrainte que représente la combinaison d'un jugement d'inacceptabilité morale de certaines voix et d'une injonction à s'exprimer, émise par l'institution à l'attention des acteurs faibles ?

Les contributions détaillent en particulier les processus par lesquels les agents institutionnels se déprennent de la contrainte du cadre normatif de l'institution (Payet, 2008), permettant ainsi de rendre les voix des acteurs faibles audibles. Ces acteurs de l'institution re-configurent la tension entre universalisme et singularisme, à l'œuvre dans leur relation asymétrique aux acteurs faibles, en traduisant, en pratique et en situation, deux impératifs en apparence contradictoires. Le premier impératif est formulé par P. Pharo, dans une réflexion sur l'empathie : il s'agirait, pour éviter la naturalisation, de « comprendre autrui comme un être capable d'agir ou de sentir sous les idées ou sous les structures sémantiques qu'on lui prête » (Pharo, 1996, p. 138). Le second impératif est énoncé par M. Walzer, dans une réflexion sur l'universalisme, lorsqu'il affirme que les fonctionnaires devraient « traiter [les gens] en fonction de l'idée qu'ils se font eux-mêmes de la manière dont ils devraient être traités » (Walzer, 1997, p. 108)<sup>14</sup>.

Pour les agents institutionnels, adopter de telles postures revient à permettre d'une part l'attention à/la sensibilité à, d'autre part la mobilisation d'occurrences, de ressources, de contraintes non ratifiées, ni parfois même pensées par le cadre d'action institué formellement. À la lecture des analyses, ce qui marque est la diversité des êtres auxquels les agents institutionnels doivent être sensibles pour rendre possible l'expression non contrainte et l'écoute « non distordue » des voix des acteurs faibles. Le recours à des champs de significations (idées, valeurs, normes) hétérogènes, non indexées aux logiques institution-

14. Notons que ce rapport à autrui, décrit par P. Pharo et M. Walzer, peut prendre la forme d'une éthique du *care* (Paperman et Laugier, 2005), mais qu'il ne s'y réduit pas. En effet, la voix des acteurs faibles peut devenir audible pour les acteurs institutionnels, sans que ces derniers adoptent un raisonnement (fondé sur le *care*), qui se caractérise par « la tendance à oublier ses propres termes, à se voir comme "sans-moi", à se définir dans les termes de l'autre » (Gilligan, 1995, p. 43, citée par Paperman et Laugier, 2005, p. 19).

nelles dominantes (Giuliani), coexiste avec l'appui sur (et l'interprétation) des indices corporels diffus (y compris vocaux), des détails pratiques non pertinents dans le cadre officiel (Breviglieri) et la mobilisation d'agencements matériels, interactionnels et techniques particuliers (Berger et Sanchez-Mazas).

Mais ces processus, par lesquels les voix des acteurs faibles deviennent audibles pour certains membres ou dans certains segments des institutions, relèvent aussi de dimensions plus contextuelles, voire structurelles. Ainsi ces dispositifs dans lesquels s'énoncent les voix des acteurs faibles ont bien, en partie, pour origine et pour conditions d'efficience, la pluralité et les contradictions des principes institutionnels, l'irréductibilité de l'environnement social aux logiques et à la *doxa* traditionnelles de l'institution. Ces tensions, en rendant durablement problématique l'expérience professionnelle des agents de l'institution, conduisent ces derniers à puiser des ressources de pensée, de jugement et d'action dans d'autres univers de sens que ceux légitimés traditionnellement par les institutions (Zaccaï-Reyners). Ils sont ainsi en mesure de « bricoler » d'autres représentations de leurs publics (Giuliani), d'autres prises pour l'action (Breviglieri), d'autres enjeux et modes de faire dans leurs relations avec les usagers (Berger et Sanchez-Mazas), plus satisfaisants du point de vue des impératifs pragmatiques du quotidien de travail et de la préservation de l'estime de soi des professionnels.

Ce minutieux travail d'analyse des conditions de possibilité de ces dispositifs rendant les voix des acteurs faibles audibles se double chez les auteurs d'une constante vigilance quant aux processus par lesquels « le mécanisme se grippe » : pourquoi et comment l'invitation à parler de soi se mue en « obligation » ou plus finement se double d'un registre imposé d'exposition de soi (Giuliani), pourquoi et comment l'espace de dialogue censé promouvoir la parole et l'affirmation identitaire d'acteurs faibles peut être décrit, dans certaines circonstances, comme une scène de consolation (Berger et Sanchez-Mazas), pourquoi et comment la proximité (y compris corporelle) à l'autre bascule parfois dans une sollicitude qui peut conduire à nier l'autonomie de l'acteur faible (Breviglieri) ?

Le texte de N. Zaccaï-Reyners clôt justement cette partie en explorant les voies par lesquelles les relations d'aide peuvent échapper à de telles limites et ambivalences. L'auteur insiste particulièrement sur le rôle d'un langage commun, de ressources symboliques partagées, de savoir-faire construits, pensés et reconnus institutionnellement, en montrant comment ces éléments peuvent permettre aux individus (les agents institutionnels comme les acteurs faibles) d'échapper aux processus de naturalisation d'autrui que sont l'injonction normative à l'autonomie, le principe de responsabilisation, la posture en surplomb de l'institution ou encore l'instrumentalisation stratégique de la relation d'aide par l'acteur faible.

## SAISIR LES VOIX DES ACTEURS FAIBLES : LE CHERCHEUR IMPLIQUÉ

À travers ces enquêtes sur les relations entre des « acteurs faibles » et des institutions, ce qui guide le raisonnement n'est pas la question « qui est l'autre ? »<sup>15</sup>, mais la question « pourquoi et à quelles conditions l'autre apparaît-il à ego comme quelqu'un qu'il (ne) comprend (pas) ? » En d'autres termes, ce n'est pas l'identité de l'autre qui constitue l'objet de la réflexion présente en termes d'acteurs faibles, c'est la relation à l'autre appréhendé dans sa différence, son altérité, son étrangeté. Par altérité, il ne s'agit pas ici de l'altérité constitutive de toute relation – telle que la décrit Simmel (1999) – qui ne saurait être niée, mais constitue un cadre trop large pour une réflexion sociologique sur la relation asymétrique et la dynamique capacitaire des acteurs (faibles comme institutionnels). Il s'agit bien plutôt de l'altérité socialement fabriquée, socialement définie par des mécanismes de différenciation des positions, des ressources, des rôles sociaux et des *selves*<sup>16</sup>. Cette forme d'altérité, d'étrangeté de l'autre instituée, pour ego, la question de son énigme.

Si différentes contributions à cet ouvrage s'attachent à étudier des cas dans lesquels une institution et des acteurs faibles parviennent à co-construire une réciprocité de perspectives, il nous semble important de revenir, en conclusion, sur cette situation typique dans laquelle autrui reste pour ego une énigme. Dans cette configuration, le sociologue est en effet confronté à deux difficultés : celle, cognitive, de l'intelligibilité des comportements des acteurs, mais aussi celle, relative à la discussion morale, de la description et de la compréhension d'un acteur qui reste indifférent à l'expérience, au point de vue d'autrui. Face à ces difficultés, la pertinence du « réseau conceptuel » associé à la notion d'acteur faible apparaît d'autant plus nettement : il permet de renouveler et de dépasser deux interprétations relatives à cette situation.

Un premier niveau d'interprétation (proche du sens commun) tend à décrire l'incompréhension dont fait preuve ego et le non partage des perspectives<sup>17</sup> face à l'autre, en termes de défaillances éthiques tant de la part des acteurs faibles, mus par leurs seuls intérêts privés, incommensurables au bien commun, que des professionnels qui, en situation de travail, trahiraient les idéaux sous-tendant les programmes institutionnels. À l'opposé d'une description en termes de défaillance, la sémantique paradoxale de l'acteur faible

15. Qui ferait écho, peu ou prou, à celle, similaire, que se posent tant les acteurs faibles que les membres de l'institution en situation de co-présence.

16. Par ce terme, nous voulons insister sur l'autonomie constitutive des individus concernés, sur leur singularité (socialement construite), ou encore, sur ce que R. Sennett appelle leur « caractère » (Sennett, 2003).

17. Ce non partage des perspectives s'incarne dans des formes relationnelles – la surprise, l'étonnement, l'indignation – et des registres d'action – la condamnation, l'amalgame, la disqualification, la discrimination, l'exclusion.

réhabilite ce dernier dans sa capacité créatrice (logée dans la résistance du faible chez de Certeau), mais également dans sa rationalité propre qui se définirait à la fois *contre* (le fort) et *pour* (pour soi). La caractéristique de cette rationalité serait qu'elle ne se dévoile pas comme telle ; au contraire, elle apparaît (à l'institution) comme une déviance morale, car elle ne relève pas des formes conventionnelles de la rationalité dominante. Quant aux apparentes défaillances dont feraient preuve les agents de l'institution, elles doivent avant tout être saisies comme la matière même des épreuves de la relation à l'acteur faible. Elles émergent dans la confrontation à des attitudes, des réactions, des modes de penser et des manières de faire, qui ne sont ni reconnus ni partagés. Elles correspondent surtout à l'un des modes courants de résolution de l'énigme (de l'autre), puisque c'est le jugement moral disqualifiant l'acteur faible, auquel elles sont associées, qui donne à l'acteur institutionnel une « prise pour agir » en suspendant l'enquête sur autrui (*i.e.* en ne résolvant pas l'énigme de l'autre). Sans sous-estimer les stratégies de protection des agents institutionnels dans la relation d'aide, l'approche en termes d'acteurs faibles voudrait orienter le regard sur les processus émergents dans les épreuves relationnelles qui restaurent l'intercompréhension et rapprochent l'horizon de l'*empowerment*, que la rhétorique de la domination inscrit systématiquement dans le registre interprétatif du contrôle social.

Un second niveau d'interprétation, défendu par certaines approches critiques, tend à occulter les phénomènes d'incompréhension mutuelle, en se focalisant sur des processus de domination. Le dominé, comme le dominant (qui n'est que le « support légitime » de la domination qu'il exerce), sont tout entier expliqués par les mécanismes de domination qui les produisent. Le paradigme de la domination tend alors à nier l'énigme de l'acteur faible : il n'y a pas d'hésitations à avoir dans l'interprétation de voix « non conformes » d'acteurs faibles, puisqu'il suffit, pour résoudre la difficulté, d'invoquer tour à tour la violence symbolique exercée par les dominants et la non-conscience qui caractérise les dominés<sup>18</sup>. À l'inverse, l'approche en terme d'acteur faible permet une ouverture de l'interprétation sur l'action « en propre » de ce dernier : l'acteur faible n'est pas d'emblée un acteur transparent à la compréhension.

18. On retrouve, dans la sociologie de P. Bourdieu, ce type d'interprétations, dont certaines limites ont été mises en évidence par Grignon et Passeron (1989). Comme le note A. Giddens, les travaux de M. Foucault n'échappent pas non plus à la critique : « Pour Foucault, la préoccupation des phénomènes d'exclusion et de séquestration ne s'accompagne pas d'un grand intérêt pour les exclus eux-mêmes : ceux-ci n'apparaissent que sous la forme de figures obscures » (Giddens, 1987, p. 217). De ce point de vue, A. Giddens propose fort justement de comparer l'analyse par Foucault du témoignage du meurtrier Pierre Rivière (Foucault *et al.*, 1973), qu'il traite comme un simple « épisode discursif » (Giddens, *ibid.*), et celle que C. Ginzburg (1980), à partir de sa méthode inductive, consacre aux pensées, rêveries, sentiments de Menocchio, un meunier hérétique du xvi<sup>e</sup> siècle.

Il se présente à la saisie par des cadres cognitifs et interprétatifs conventionnels, dans un écart, une altérité, une énigme. Dans cette perspective, le chercheur en sciences sociales n'a pas, ontologiquement, d'avantages sur l'agent institutionnel, dans la résolution de l'énigme de l'acteur faible. Postulant une autonomie (relative) de l'acteur faible, la perspective capacitaire réactive l'interrogation morale du chercheur sur le sens de ses actes et de ses paroles<sup>19</sup>. Le faible a ses raisons que le chercheur ne veut pas, ne sait pas ou ne peut pas toujours entendre. La question posée n'est certes pas nouvelle, mais elle devrait être examinée à nouveaux frais<sup>20</sup>. Quelle est notre capacité à comprendre des acteurs faibles? Où cette capacité s'alimente-t-elle? À l'expérience de l'unité normal-stigmatisé, moi-autrui, dont parle E. Goffman (1975)? À l'indépendance de la pensée à l'égard des interprétations conventionnelles? Quels risques sommes-nous prêts à courir en acceptant d'ouvrir les possibles dans notre travail d'interprétation? Enfin, si l'on suit M. Callon et V. Rabeharisoa (1999), sommes-nous prêts, au sein de la communauté des chercheurs en sciences sociales, à discuter de manière collective de la nature de notre contribution à la construction de l'espace public?

En cela, l'acteur faible apparaît bien comme une catégorie relevant d'une sociologie de la reconnaissance *versus* une sociologie de l'identité. Nous pouvons nous référer ici à P. Ricœur qui éclaire bien l'opposition des deux concepts : « Dans la notion d'identité, il y a seulement l'idée du même ; tandis que la reconnaissance est un concept qui intègre directement l'altérité, qui permet une dialectique du même et de l'autre » (Ricœur, 1995, p. 96). Aussi, au-delà d'une discussion théorique, c'est une perspective éthique que développe une sociologie de la reconnaissance (Payet et Battégay, 2008). Si l'on considère les choses sous cet angle, l'enquête sur les relations entre acteurs faibles et institutions doit donner lieu à une discussion articulant réellement les dimensions cognitive et éthique du travail sociologique.

## BIBLIOGRAPHIE

ASTIER I., *Les nouvelles règles du social*, Paris, PUF, 2007.

ASTIER I. et DUVOUX N., *La société biographique*, Paris, L'Harmattan, 2006.

19. Interrogation qu'occulte le paradigme de la domination dans lequel il n'y a pas de dilemmes moraux pour le sociologue dont la mission (explicite ou implicite) est de dénoncer les mécanismes d'oppression.

20. Il nous semble que se trouve rarement réalisé en sociologie le projet de relever le défi de l'énigme de l'autre (socialement disqualifié). À la grande différence de la littérature, cet « autre de la théorie » (Althusser), comme par exemple chez Ph. Roth (*La tâche*), J.-M. Coetzee (*Disgrâce*) ou encore J. C. Oates (*La fille tatouée*). Est-ce à dire que la sociologie devrait, pour être plus heuristique, assumer la part subjective du travail du chercheur et reconnaître la fonction interprétative du style?

- BOUDON R., *L'art de se persuader des idées fausses ou douteuses*, Paris, Seuil, 1990.
- BOURDIEU P., *Le sens pratique*, Paris, Minuit, 1980.
- BOURDIEU P. (dir.), *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993.
- CALLON M. et RABEHARISOA V., « La leçon d'humanité de Gino », *Réseaux*, 95, 1999.
- CERTEAU DE M., *L'invention du quotidien*, Paris, U.G.E., 1980.
- CERTEAU DE M., « L'actif et le passif des appartenances », *Esprit*, juin 1985.
- DESCOMBES V., *Le complément de sujet. Enquête sur le fait d'agir de soi-même*, Paris, Gallimard, 2004.
- DESCOMBES V., *Les institutions du sens*, Paris, Minuit, 1996.
- DUBET F., *Sociologie de l'expérience*, Paris, Seuil, 1994.
- DUBET F., *Le déclin de l'institution*, Paris, Seuil, 2002.
- DUMONT L., *Homo aequalis*, Paris, Gallimard, 1977.
- FOUCAULT M. et al., *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère...*, Paris, Plon, 1973.
- FOUCAULT M., *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975.
- FOUCAULT M., « Les techniques de soi », dans *Dits et Écrits IV*, Paris, Gallimard, 1994 (1988).
- GIDDENS A., *La constitution de la société*, Paris, PUF, 1987.
- GILLIGAN C., « Moral orientation and development », dans V. HELD (éd.), *Justice and care*, Boulder (CO), Westview Press, 1995.
- GINZBURG C., *Le fromage et les vers. L'univers d'un meunier du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1980.
- GIULIANI F., JOLIVET A. et LAFORGUE D., « La reconnaissance des personnes : ce dont les institutions sont capables », dans J.-P. PAYET et A. BATTEGAY, *La reconnaissance à l'épreuve. Explorations socio-anthropologiques*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2008.
- GRIGNON C. et PASSERON J.-C., *Le savant et le populaire*, Paris, Seuil, Gallimard, 1989.
- GOFFMAN E., *Stigmate. Les usages sociaux du handicap*, Paris, Minuit, 1975.
- HIRSCHMAN A. O., *Défection et prise de parole*, Paris, Fayard, 1995.
- ION J., « Introduction », dans J. ION et al., *Travail social et souffrance psychique*, Paris, Dunod, 2005.
- LADRIÈRE P., « La sagesse pratique », dans P. PHARO et L. QUÉRÉ, *Les formes de l'action. Sémantique et sociologie. Raisons pratiques I*, Paris, EHESS, 1990.
- MARGALIT A., *La société décente*, Paris, Climats, 1999.
- MARTUCELLI D., « Figures de la domination », *Revue Française de Sociologie*, 45(3), 2004, p. 469-497.
- MERLEAU-PONTY M., *Phénoménologie de la perception*, Paris, Gallimard, 1945.
- OLSON M., *La logique de l'action collective*, Paris, PUF, 1987.
- PAPERMAN P. et LAUGIER S., *Le souci des autres. Éthique et politique du care*, Paris, Raisons Pratiques n° 16, EHESS, 2005.

- PAYET J.-P., « Le “caractère” du fonctionnaire. Sur les conditions ordinaires de la reconnaissance », dans J.-P. PAYET et A. BATTEGAY, *La reconnaissance à l'épreuve. Explorations socio-anthropologiques*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2008.
- PAYET J.-P. et BATTEGAY A., *La reconnaissance à l'épreuve. Explorations socio-anthropologiques*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2008.
- PHARO P., *L'injustice et le mal*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- QUÉRÉ L., « La situation toujours négligée ? », *Réseaux*, 85, 1997.
- RANCIÈRE J., *La Mésentente*, Paris, Galilée, 1995.
- RICŒUR P., *La critique et la conviction*, Paris, Calmann-Lévy, 1995.
- SCHAPP W., *Empêtrés dans des histoires. L'être de l'homme et de la chose*, Paris, Cerf, 1992.
- SCHUTZ A., *Le chercheur et le quotidien*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1987.
- SENNETT R., *Respect. De la dignité de l'homme dans un monde d'inégalité*, Paris, Albin Michel, 2003.
- SIMMEL G., « Comment la société est-elle possible ? », dans *Sociologie. Études sur les formes de la socialisation*, Paris, PUF, 1999.
- SLOTERDIJK P., *Bulles. Sphères 1*, Paris, Pauvert, 2002.
- STRAUSS A., *La trame de la négociation*, Paris, L'Harmattan, 1992.
- STRANGE S., *The retreat of the State : the diffusion of Power in the world economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.
- TAYLOR C., *La liberté des modernes*, Paris, PUF, 1997.
- TAYLOR C., *Multiculturalisme, Différence et démocratie*, Paris, Aubier, 1994.
- TOURAINÉ A., *Production de la société*, Paris, Seuil, 1973.
- WALZER M., « Les deux universalismes », dans *Pluralisme et démocratie*, Paris, Esprit, 1997.
- ZACCAÏ-REYNERS N., « Respect, réciprocité et relations asymétriques. Quelques figures de la relation de soin », *Esprit*, 321, 2006, p. 95-108.